

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ MONT-SAINT-MICHEL

**RÈGLEMENT NUMÉRO 13-154
modifiant le règlement numéro 02-108 relatif aux
conditions d'émission des permis de construction**

ATTENDU que la municipalité de Mont-Saint-Michel a adopté le règlement numéro 02-108 relatif aux conditions d'émission des permis de construction;

ATTENDU que le règlement 02-108 relatif aux conditions d'émission des permis de construction est entré en vigueur le 18 mars 2003;

ATTENDU que des modifications ont été soumises au Conseil et qu'il y a lieu d'amender le règlement;

ATTENDU que la municipalité de Mont-Saint-Michel est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 02-108 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette Loi;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 août 2013;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Aurèle Cadieux,
appuyé par le conseiller Pascal Bissonnette et résolu unanimement

QU'il soit ordonné, statué et décrété par le présent règlement, ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1 : TITRE

Le présent règlement est identifié par le numéro 13-154 et s'intitule « Projet de règlement modifiant le règlement numéro 02-108 relatif aux conditions d'émission des permis de construction ».

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 : MODIFICATION À L'ARTICLE 4

Les premier, troisième et quatrième alinéas de l'article 4.1 sont modifiés par l'ajout des termes «ou la Cour municipale» après les termes «Cour supérieure».

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

LE MAIRE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Roger Lapointe

Lucie Gagnon

**Adopté lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2013
par la résolution numéro 13-09-164**

Avis de motion, le 5 août 2013
Adoption du projet de règlement, le 5 août 2013
Assemblée publique de consultation, le 9 septembre 2013
Adoption du règlement, le 9 septembre 2013
Entrée en vigueur, le 29 octobre 2013